



## Conseil général

Procès-verbal de la séance du  
10 octobre 2024 à 19h30 heures,  
Salle communale, Auberge du Lion d'Or, Siviriez

---

Présidente : Mme Christine Pochon

Présent/e/s : *Conseil général* :

Mmes et MM. Eric Baudois, Louis Bérard, Martine Bosson, Alexandre Bourqui, Laurent Carrel, Frédéric Conus, Stéphanie Corminboeuf, Nicolas Currat, Chantal Davet, Matthieu Deillon, Christine Dumas, David Dumas, Damien Gilliard, Fabien Gobet, Blaise Grand, Benoît Guillaume, Manon Jaquier, Séverine Keller, Michel Maillard, Nicolas Oberson, Frédéric Pittet, Pierre-Alain Pittet, Christine Pochon, Julien Rouiller, Christian Ruffieux, Philippe Steinhauer

*Conseil communal* :

Mme et MM. Eliane Clerc, Pierre Alain Coquoz, Pascal Cosandey, Tania Dumas, René Gobet, Emmanuel Jaquier, Paul Maillard, Antonio Molettieri, Denis Orange

Excusé/e/s : Mmes Marie-Claire Jaquier et Justine Ruffieux ainsi que MM. Serge Maillard et Thibaud Porchet

Presse : M. Stéphane Sanchez « La Liberté » et « La Gruyère »

Excusé : M. Dominique Ayer « La Feuille Fribourgeoise »



## ORDRE DU JOUR

---

1. Ouverture de la séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 mai 2024
3. Demande de crédit de CHF 150'000.00 pour le remplacement de la compacteuse à déchets et du logiciel déchetterie (Message 36)
4. Demande de crédit complémentaire de CHF 35'000.00 pour la finalisation de la 2<sup>ème</sup> salle d'école sur le site de Prez-vers-Siviriez (Message 37)
5. Demande de crédit de CHF 152'000.00 pour le remplacement d'un véhicule édilitaire accidenté (Message 38)
6. Election d'un membre à la Commission des Infrastructures scolaires
7. Election d'un membre à la Commission Energie et Développement durable
8. Différentes commissions – Informations diverses sur les dossiers en cours
9. Divers

## INTRODUCTION DE MME CHRISTINE POCHON, PRÉSIDENTE

---

*Mesdames, Messieurs, chers collègues,*

*J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil général de Siviriez. Je salue particulièrement M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, le personnel communal et vous Conseillères et Conseillers généraux.*

*Je souhaite la bienvenue à Mme Séverine Keller au sein du Conseil général, qui remplace M. Miguel Martinez à la suite de sa démission.*

*Bienvenue également aux membres de l'administration :*

*Mme Véronique Moret, Secrétaire communale qui va rédiger le PV et Mme Sophie Gavillet qui pilotera le diaporama. M. Bertrand Guillaume, Responsable du Service technique est aussi présent au besoin. Merci aux employés communaux pour la mise en place de la salle.*

*Des micros sont déposés sur les tables, merci de les faire passer aux personnes qui en ont besoin.*

*Bienvenue au public qui ne peut pas prendre la parole mais qui aura évidemment tout loisir d'échanger avec les membres présents à la fin de la séance.*



## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Mme la Présidente indique que les membres du Conseil général ont été convoqués par courriel en date du 18 septembre 2024 par l'administration communale, par affichage aux piliers publics ainsi que par publication dans la Feuille officielle n° 38 du 20 septembre 2024. Elle mentionne également que les différents documents liés à la séance ont été déposés sur le site internet communal dans les délais prévus, soit 20 jours avant notre rencontre.

Mme la Présidente souligne que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que l'enregistrement sera effacé après l'approbation dudit procès-verbal.

La convocation ne suscitant aucune remarque, Mme la Présidente déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

## APPEL NOMINAL

---

Mme la Présidente passe la parole à Mme Véronique Moret pour l'appel nominal des Conseillères et Conseillers généraux.

Il ressort de la liste des présences que 26 Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'article 44 de la Loi sur les Communes (LCo), le Conseil général est apte à délibérer.

Mme la Présidente relève que lorsque des Conseillères et Conseillers généraux ne peuvent participer aux séances de groupes, il serait bienvenu que ces personnes s'excusent soit auprès des membres du Bureau du Conseil général, soit auprès des Chefs de groupe.

## APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Mme la Présidente relève que les scrutateurs sont MM. Nicolas Oberson (remplaçant de Mme Marie-Claire Jaquier), Louis Bérard et Frédéric Conus. M. Blaise Grand, Vice-président, est le secrétaire du Bureau.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente soumet l'ordre du jour au vote.

## VOTE / DECISION

**A l'unanimité, le Conseil général valide l'ordre du jour tel que présenté.**



## 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 14 MAI 2024

---

Le procès-verbal faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du Conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, Mme la Présidente le soumet au vote.

### VOTE / DECISION

**Unanime, le Conseil général approuve le procès-verbal de la séance du 14 mai 2024.**

Mme la Présidente adresse ses remerciements à Mme Véronique Moret pour la rédaction de ce document.

## 3. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 150'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DE LA COMPACTEUSE A DECHETS ET DU LOGICIEL DECHETTERIE (MESSAGE 36)

---

Mme la Présidente passe la parole à M. Pascal Cosandey, Conseiller communal en charge du dicastère « Bâtiments et constructions » pour la présentation de cet objet.

M. Pascal Cosandey résume dans les grandes lignes le contenu du Message 36 (cf. annexe 1) et se met à disposition pour toute question complémentaire.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie M. Pascal Cosandey et cède la parole à M. Nicolas Currat, Membre de la Commission financière.

### RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

---

M. Nicolas Currat

*Conformément aux dispositions de l'article 72 de la Loi sur les finances communales, la Commission financière a examiné le message établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au Conseil général. Le montant du crédit est basé sur une offre unique, compte tenu de l'absence d'entreprises capables d'offrir la solution complète. Le Conseil communal recherchera tout de même des entreprises pouvant fournir une partie de l'offre, en espérant une économie sur le remplacement de la compacteuse. Le crédit sera financé par nos disponibilités et l'amortissement se montera à CHF 15'000.000 par an.*

*La Commission financière préavise favorablement la demande de crédit faite par le Conseil communal.*



La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente rappelle que cette demande est soumise au droit de référendum. Le nombre requis de signatures des citoyens actifs est de 189 pour que la demande de référendum aboutisse, soit le dixième des électeurs inscrits. Chaque liste de signatures doit contenir les indications prévues à l'art. 106 de la Loi sur l'exercice des droits politiques. Le cas échéant, la demande de référendum doit être déposée au Secrétariat communal de Siviriez, dans les 30 jours à dater de la présente publication dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg.

Sans transition, Mme la Présidente soumet cette demande de crédit de CHF 150'000.00 au vote.

### VOTE / DECISION

**A l'unanimité, le Conseil général valide cette demande de crédit de CHF 150'000.00 pour le remplacement de la compacteuse à déchets et du logiciel déchetterie.**

#### **4. DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE DE CHF 35'000.00 POUR LA FINALISATION DE LA 2EME SALLE D'ECOLE SUR LE SITE DE PREZ-VERS-SIVIRIEZ (MESSAGE 37)**

---

Mme la Présidente passe la parole à M. Antonio Molettieri, Conseiller communal en charge du dicastère « Ecole et Petite enfance » pour la présentation de cet objet.

M. Antonio Molettieri rappelle qu'un crédit de CHF 125'000.00 a été voté en 2021 pour la construction d'une salle de classe à Prez-vers-Siviriez. Il récapitule de manière générale le Message 37 (cf. annexe 2) et se tient à disposition pour toutes questions complémentaires.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie M. Antonio Molettieri pour sa présentation et donne la parole à M. Fabien Gobet, Membre de la Commission financière.

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE**

---

M. Fabien Gobet

*La demande de crédit supplémentaire se base sur le décompte du projet. Le Conseil communal a profité d'une offre d'occasion et a pu également installer une 2ème salle de classe. Le dépassement est dû à différents facteurs et est justifié. Le montant est financé par nos disponibilités et l'amortissement global sera de CHF 40'000.00 par an. L'amortissement annuel initial était à 10% vu que les containers prévus étaient neufs. Comme les containers installés sont d'occasion, l'amortissement se fera sur 4 ans et est fixé à 25%.*

*La Commission financière préavis favorablement la demande de crédit faite par le Conseil communal.*



La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente précise que cette requête est également soumise au droit de référendum et demande aux membres du Conseil général de lever la main s'ils acceptent la demande de crédit complémentaire susmentionnée.

## **VOTE / DECISION**

**A l'unanimité, le Conseil général approuve la demande crédit complémentaire de CHF 35'000.00 pour la finalisation de la 2<sup>ème</sup> salle d'école sur le site de Prez-vers-Siviriez.**

### **5. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 152'000.00 POUR LE REMPLACEMENT D'UN VEHICULE EDILITAIRE ACCIDENTE (MESSAGE 38)**

---

Mme la Présidente passe la parole à M. Denis Orange, Conseiller communal en charge du dicastère « Mobilité, routes et ordre public » pour la présentation de cet objet.

M. Denis Orange relate les faits dans les grandes lignes (cf. annexe 3) et se tient à disposition pour tous renseignements complémentaires.

Mme la Présidente se demande si ledit véhicule était assuré en casco complète et si oui, pourquoi le montant reversé est inférieur ?

M. Denis Orange mentionne que le véhicule édilitaire était, effectivement, assuré en casco complète.

M. Pierre Alain Coquoz précise que la décision de l'assurance tient compte de l'âge du véhicule, soit 8 ans... ce qui explique le remboursement à hauteur de 60% de la valeur.

M. Blaise Grand se pose la question si l'acquisition d'un autre véhicule plus « standard » a été envisagée.

Des équipements et agrégats spécifiques ayant été acquis, M. Denis Orange répond que l'acquisition d'un nouveau véhicule du même type se révèle être la solution la plus appropriée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie M. Denis Orange pour ses explications et passe la parole à M. Frédéric Conus, Membre de la Commission financière pour la lecture du rapport.



## RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

---

M. Frédéric Conus

*Conformément aux dispositions de l'article 72 de la Loi sur les finances communales, la Commission financière a examiné le message établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au Conseil général. Le montant du crédit est basé sur l'offre du représentant. Le choix d'un véhicule de la même marque permet de réutiliser les agrégats et ainsi de limiter l'investissement. Le montant sera financé par nos disponibilités et l'amortissement se montera à CHF 15'200.00 par an.*

*La Commission financière préavise favorablement la demande de crédit faite par le Conseil communal.*

Mme la Présidente mentionne que cette demande de crédit est également soumise au droit de référendum et met cet objet au vote.

### VOTE / DECISION

A la majorité des voix,

**25 OUI**

**-- NON**

**1 Abstention**

**le Conseil général valide la demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule édilitaire accidenté.**

## 6. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

---

Mme la Présidente donne la parole à M. Michel Maillard, Chef de groupe « Unis pour Siviriez ».

M. Michel Maillard présente la candidature de Mme Séverine Keller.

### VOTE / DECISION

**Unanime, Mme Séverine Keller est élue membre de la Commission des Infrastructures scolaires par applaudissements.**



## 7. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

---

Mme la Présidente donne la parole à M. Michel Maillard, Chef de groupe « Unis pour Siviriez ».

M. Michel Maillard propose la candidature de M. Benoît Guillaume.

### VOTE / DECISION

**Unanime, M. Benoît Guillaume est élu membre de la commission citée en titre par acclamations.**

## 8. DIFFERENTES COMMISSIONS – INFORMATIONS DIVERSES SUR LES DOSSIERS EN COURS

---

### COMMISSION DE L'ENERGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

---

Mme la Présidente cède la parole à M. Julien Rouiller, Président de la Commission de l'énergie et du développement durable.

M Julien Rouiller

#### Éolien

*Le 22 juin 2023 à la Salle polyvalente de Sâles, les Conseils communaux de 9 communes (dont Siviriez) s'étaient mis ensemble afin d'organiser une séance d'informations. Cette séance avait eu pour but de fournir à la population un état des lieux sur les démarches juridiques entreprises par rapport à la situation du volet éolien.*

*Depuis ces situations juridiques n'ont pas vraiment évoluée.*

*11 communes (dont Siviriez) avaient fait un recours au Tribunal fédéral concernant le choix des sites éoliens. Le Tribunal fédéral avait répondu qu'il ne voulait actuellement pas rentrer en matière. Mais il demandait au Canton de répondre aux griefs développés par les communes lors de l'enquête publique du PDC (mars 2022). Actuellement nous sommes toujours dans l'attente d'un retour du Canton.*

*De plus, le protêt posé à la COMCO concernant l'attribution de l'étude pour définir les zones à potentiel éolien n'a toujours pas eu lieu à un retour.*

*Depuis :*

*Le 2 février 2024, 8 communes (dont Siviriez) ont déposé une demande de récusation dans le cadre de l'arrêté du Conseil d'Etat du 16 janvier 2024 nommant le comité de pilotage COPIL pour la révision du volet éolien du Plan directeur cantonal.*



*Le 12 juillet 2024, la DEEF a envoyé une lettre d'information aux communes concernées sur les mesures des vents. Annexé à ce document se trouvait un questionnaire à remplir, concernant la pose de mats de mesure.*

*Le 28 août 2024, ce questionnaire a été dûment rempli et renvoyé à qui de droit. Je cite la réponse cochée par le conseil communal : « Le Conseil communal n'est pas favorable à l'implantation d'un mât de mesure sur une parcelle communale. »*

*Pour rappel tous ces documents sont archivés sur le site internet de la commune [www.siviriez.ch](http://www.siviriez.ch), donc accessibles à tous. Ils sont stockés sous le répertoire « Aménagement ».*

### **Chauffage à distance**

*Depuis le vote unanime du Conseil général du 11 octobre 2023, des discussions ont lieu entre le Conseil communal et la Romande Énergie (RE). Les conditions de reprise exigées par la RE ne cessent de changer et de se complexifier.*

*La Commission de l'énergie et du développement durable est informée de ces discussions. Nous sommes actuellement dans l'attente du chiffrage des dernières conditions de reprise. À la suite de cela, nous pourrions nous positionner et /ou proposer différentes alternatives dans la mesure du possible.*

### **Assainissement de l'éclairage public**

*Suite à l'approbation par le Conseil général d'un crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public, Groupe E a procédé au remplacement des points lumineux. La technologie choisie propose une commande centralisée qui permet de définir point par point la luminosité, les abaissements désirés et/ou l'arrêt. Donc tout est paramétrable à distance.*

*Si d'un point de vue hardware le travail est terminé. La partie commande pourra être adaptée au besoin pour satisfaire le plus grand nombre.*

### **Label Cité de L'Énergie**

*Le Conseil communal avait décidé de quitter le label Cité de L'Énergie et d'axer ses actions/fonds en agissant de manière plus ciblée.*

*Afin de se conformer à l'exigence cantonale de la loi sur l'énergie du 9 juin 2000, un Conseiller a été mandaté afin d'élaborer un plan communal des énergies.*

*Les buts de ce plan communal des énergies sont :*

- 1. Etablir un cadastre des ressources : potentiel renouvelable et part déjà valorisée, autres infrastructures énergétiques.*
- 2. Analyser la consommation d'énergie et ce qu'il est possible de faire pour la réduire et/ou la changer.*
- 3. Pérenniser les efforts du conseil communal et de ses habitants vers une société moins énergivore et consciente des ressources utilisées.*
- 4. Servir de tableau de bord dans la démarche d'amélioration permanente de la commune.*



*Annexé à ce plan communal des énergies, ce trouve plan d'action à entreprendre de maintenant à 2029.*

*Une première version nous a été présentée. Nous y avons fait nos remarques, données nos idées et fait nos corrections.*

### **Repair Café**

*Depuis peu nous avons commencé l'organisation d'un Repair Café. Dans le cadre du développement durable, nous aimerions proposer ce type d'évènement à notre population. Afin de voir l'engouement, nous aimerions faire une première édition le 12 avril 2025.*

*Je profite d'avoir la parole pour lancer un appel, car nous sommes à la recherche de bénévoles co-réparateur. Pour toutes questions et pour les intéressés, vous pouvez vous adresser directement à un membre de notre commission.*

### **Messages dans la chronique**

*Lors des dernières éditions de la chronique, la Commission de l'énergie y avait publié des articles.*

*Nous mettons, dans la mesure du possible, des articles en lien avec le développement durable. L'idée est de choisir des thèmes liés à l'actualité et à l'échelle communale. Ceci afin de faire la promotion du large panel composant le développement durable.*

### **Organisation de ladite commission**

*Comme vous le savez, depuis le départ de M. Miguel Martinez, nous sommes en sous-effectifs. Au nom de notre commission, je le remercie pour le travail qu'il a effectué.*

*C'est avec plaisir que nous allons accueillir un nouveau membre dans la Commission de l'énergie et du développement durable lors de notre prochaine séance.*

*J'en profite également pour remercier mes collègues de Commission pour tout le travail déjà fourni, et aussi un encouragement pour tout le travail qu'il reste à faire !*

---

## **COMMISSION DE L'AMENAGEMENT**

---

Mme la Présidente passe la parole à M. Matthieu Deillon, Président de la Commission de l'aménagement.

M. Matthieu Deillon

*La Commission de l'aménagement s'est réunie à trois reprises cette année. Elle a pu prendre connaissance des divers projets en cours et donner son avis sur différents thèmes.*



*Un sujet important est le quartier « Les Chaussées ». Le terrain acheté par la Commune à l'époque était destiné à être équipé pour ensuite être revendu rapidement. Ce dossier a malheureusement été confronté à de nombreux problèmes tout au long de ses différentes étapes et demandes de permis. Afin de débloquent la situation, une rencontre a été demandée sur place le 30 septembre 2024 avec les Services cantonaux. Les quatre fonctionnaires présents n'ont pas pu apporter de solutions concrètes et ont donné des réponses vagues aux questions de MM. Paul Maillard et René Gobet. Un des problèmes principaux est la renaturation du ruisseau et son impact sur la parcelle de la Hoirie Surchat.*

*Le projet VHB (25 appartements) sur le site de l'ancienne boulangerie Overney est actuellement étudié au canton et à la Préfecture avec différents préavis défavorables. La Commune a reçu un projet modifié cet après-midi et le Conseil communal va en prendre connaissance.*

*Un gros point concernant la nouvelle école était de définir un tracé afin de pouvoir, éventuellement, ouvrir le ruisseau enterré jusqu'à maintenant. Il a été validé.*

*Le trottoir du nouveau home n'est pas encore construit, il attend encore une validation des Services cantonaux.*

*L'ancien EMS est en phase de démolition. Il a été décidé de proposer une version allégée du projet d'aménagement d'espace vert. Des discussions sont en cours avec le RSG (Réseau Santé de la Glâne) pour une éventuelle participation.*

*Un sujet qui me tenait à cœur en tant que Membre et Président de la Commission de l'aménagement était la création d'une charte de constructions. L'idée était de mieux cadrer les nouvelles constructions, en particulier les immeubles. Beaucoup trop de nouvelles habitations « moches »... mais qu'est-ce qui est beau ? La beauté est un critère subjectif, propre à chacun.*

*Nous avons défini la beauté par rapport à l'intégration de ces constructions dans nos villages. Nous voulions donner des règles afin que ces dernières s'intègrent mieux :*

- *proposer des matériaux de qualité,*
- *demande un dernier étage avec du bois en façade pour rappeler nos fermes,*
- *exiger un toit à deux pans,*
- *diminuer les volumes et l'emprise au sol afin d'augmenter la surface verte.*

*Pour ce faire, il fallait modifier le Plan d'aménagement local (PAL) ainsi que le Règlement communal d'urbanisme (RCU) afin de diminuer les indices de construction. Ceci a suscité beaucoup de questionnement et de mécontentement de la part des personnes concernées.*

*Le Conseil s'est renseigné au sujet des demandes d'indemnisation en cas de réduction d'indice et vu les sommes que cela représenterait, le conseil a préféré revoir ses intentions. A l'heure actuelle, l'idée est que l'indice reste à 1,3 pour la zone village mais le bonus stationnement sera supprimé. L'objectif est de mettre une obligation de stationnement en sous-sol.*



## COMMISSION FINANCIERE

---

Mme la Présidente donne la parole à M. Alexandre Bourqui, Président de la Commission financière.

M. Alexandre Bourqui

*Au niveau de la Commission financière, nos obligations sont dictées par les ordres du jour du Conseil général. Nos prochains travaux seront le budget 2025. Je profite de l'occasion pour remercier mes Collègues de la commission et d'adresser un merci tout particulier à M. Pierre Alain Coquoz pour les nombreux échanges ainsi que le Conseil communal pour la mise à disposition des documents.*

## COMMISSION CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET JEUNESSE

---

Mme la Présidente cède la parole à M. Damien Gilliard, Président de la Commission Culture, Sports, Loisirs et Jeunesse.

M. Damien Gilliard

### **20 ans de fusion :**

*Cet évènement est maintenant terminé mais la commission tenait tout de même à remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions.*

### **Révision de la loi sur la culture**

*La Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) a mis en consultation un avant-projet de loi révisant la Loi du 24 mai 1991 sur les affaires culturelles. Notre commission devra se prononcer sur cette révision d'ici au 21 octobre de cette année.*

### **Espace communautaire :**

*Des rencontres entre notre commission, la Commission de l'aménagement du territoire ainsi que le RSG ont eu lieu. Suite à ces discussions une nouvelle offre a été demandée à Mme Sandrine Oppliger, architecte paysagiste. Une nouvelle rencontre sera fixée entre les 2 commissions afin de préparer l'évolution de projet et surtout sa budgétisation.*

### **Sentiers communaux :**

*4 projets de mise en valeur et pérennisation ont été listés. Beaucoup de démarche sont nécessaires c'est pourquoi la commission a contacté deux communes du canton ayant déjà mis en place des sentiers sur leur territoire afin de bénéficier de leur expérience et de transposer si possible des démarches et des bonnes pratiques pour Siviriez. Une rencontre avec la Commune de Vuisternens-devant-Romont est prévue le 23 octobre prochain et avec la Commune de Neyruz le 29 octobre 2024.*

### **Majorité & Cie :**

*Création en cours d'une brochure jeunesse (document basé sur la publication de la Commission jeunesse et famille de la Ville de Bulle). Cette brochure a pour but d'aider les jeunes dans le début de leurs vies actives en répondant à des questions traitant par exemple des libertés et responsabilités, de la citoyenneté, des impôts, des logements, des assurances et bien d'autres.*



## COMMISSION DES NATURALISATIONS

---

Mme la Présidente passe la parole à M. Nicolas Oberson, Vice-président de la Commission des naturalisations.

M. Nicolas Oberson reprend les mots préparés par Mme Marie-Claire Jaquier, Présidente de ladite commission.

### *Retour sur le rôle et les activités de la Commission de Naturalisation*

*Les demandes d'audition pour le droit de cité dans notre commune sont stables. Lors de la dernière législature, 11 personnes ont été auditionnées. Pour cette législature, nous en avons reçu 7.*

*Pour rappel, la commission prépare l'audition, rencontre les personnes et donne un préavis au Conseil communal qui prend la décision de suivre ou non la commission.*

*Selon le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil du canton de Fribourg, notre tâche est de permettre à la personne requérante de démontrer, par le biais d'une discussion, par exemple, ses connaissances de l'endroit où elle vit, respectivement sur la manière dont le système y fonctionne, si elle s'intéresse au pays dont elle souhaite devenir ressortissante, en respecte l'ordre juridique et qu'elle en a adopté les valeurs fondamentales. Certains de ces points sont déjà vérifiés au niveau cantonal.*

*Pour cela chaque membre prépare une ou deux questions sur divers sujets en lien avec l'organisation communale, un ou deux projets en cours ou réalisés, sans oublier le district et quelques éléments cantonaux. Ces échanges concernent aussi bien le niveau politique, économique et culturelle, géographique et pourrait même s'étendre à l'histoire de la Commune par exemple.*

*En fait, son mandat est de « vérifier » selon le document de l'Etat, si la personne requérante est intégrée et pour celui-ci a posé des critères, que nous essayons de suivre le mieux possible afin d'être impartial.*



## COMMISSION DE L'INFORMATION

Mme la Présidente donne la parole à M. Christian Ruffieux, Président de la Commission de l'information.

M. Christian Ruffieux

### Activités de la Commission de l'information

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b><u>28 février 2023</u></b></p> <p><b>Réalisations</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Validation des moyens de communication existants de la Commune<ul style="list-style-type: none"><li>- le site Internet</li><li>- la Chronique communale</li></ul></li><li>2) Impression de la chronique en couleur, pour moins cher</li><li>3) Mise en page de la Chronique par l'agence Miligraph</li><li>4) Pas de publicité dans la chronique</li><li>5) Suite à la démission du Conseil général de M. Gérard Toffel, ce dernier reste membre de la Commission de l'information</li></ol> | <p><b><u>10 octobre 2024</u></b></p> <p><b>Réalisations</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Validation des moyens de communication existants de la Commune<ul style="list-style-type: none"><li>- le site Internet</li><li>- la Chronique communale</li></ul></li><li>2) Impression de la chronique en couleur, pour moins cher</li><li>3) Mise en page de la chronique par l'agence Miligraph<br/>-&gt; transféré à l'agence Emulsion graphique à Romont</li><li>4) Pas de publicité dans la chronique</li><li>5) Comité de rédaction piloté par M. Gérard Toffel, et composé de MM. Claude Conus et Christian Thorimbert</li><li>6) Revue des rubriques de la Chronique</li><li>7) Chronique des 20 ans de la fusion "numérisée"</li><li>8) Application mobile iGlâne en place</li></ol> |
| <p><b>Projets en cours / à venir</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Proposition pour une application mobile pour des informations "en live" à la population :<ul style="list-style-type: none"><li>- Application iGlâne qui doit encore être validée par l'AGR et la préfecture</li></ul></li><li>2) Mise en place d'un comité de rédaction, piloté par Monsieur Gérard Toffel</li><li>3) Etoffer les rubriques de la vie villageoise dans la chronique</li></ol>                                                                                                                       | <p><b>Projets en cours / à venir</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Etablir un sondage dans la Chronique pour connaître le degré de satisfaction des citoyens par rapport à la communication : contenu, fréquences, outils...</li><li>2) En fonction des résultats :<ul style="list-style-type: none"><li>- plan d'action pour corriger/adapter</li><li>- réflexion sur la pertinence de garder cette Commission de l'information</li></ul></li></ol>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |



## COMMISSION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

---

Mme la Présidente cède la parole à M. Antonio Molettieri, Président de la Commission des Infrastructures scolaires.

M. Antonio Molettieri

*La CIS (Commission des Infrastructures Scolaires) est actuellement composée de plusieurs membres clés. En plus de la nouvelle élue, Mme Séverine Keller, le Conseil général est représenté par Mme Christine Pochon, MM. Michel Maillard et Damien Gilliard. Le Conseil communal, quant à lui, est représenté par Pascal Cosandey, Pierre-Alain Coquoz et moi-même jusqu'à la fin de l'année. La Direction de l'école participe également aux discussions, accompagnée régulièrement par M. Bertrand Guillaume, Technicien communal et le BAMO (Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage), qui nous assiste principalement sur le projet de la nouvelle école. Le BAMO n'est pour l'instant pas mandaté pour ce qui concerne l'évolution des sites existants. Toutefois les questions liées à l'évolution des sites existants sont primordiales afin de permettre une prise en charge des besoins durant la période transitoire vers la construction d'un bâtiment centralisé. Cet aspect de transition entre la situation actuelle et future fait partie intégrante des mandats de la CIS.*

*Les activités de la CIS ont été mises en pause le 27 mai 2024 pour plusieurs raisons. Parmi celles-ci, la nécessité d'une décision concernant l'espace alloué au ruisseau, qui bloquait le positionnement de la future école, ainsi que des changements au sein de la commission (départ de Justine et changement de direction scolaire pour l'été). Aujourd'hui, plusieurs de ces points ont été résolus, et une prochaine réunion est prévue début novembre, après la décision du SEn (Service de l'Environnement) et la période des vacances d'automne où peu de personnes étaient disponibles. Il est également important de souligner la problématique des abris nécessaires pour l'ensemble de la commune de Siviriez, et pas seulement pour le village de Siviriez. Comme vous le savez, nous faisons face à un déficit de places d'abris et des solutions doivent être envisagées pour tout le territoire communal. Concernant la construction de la nouvelle école, l'appel d'offres intégrera la possibilité d'inclure des abris atomiques en sous-sol dans les espaces non affectés directement à l'école comme les locaux techniques...*

*Un autre sujet à traiter est celui du ruisseau de Lavaux, qui impacte non seulement le projet d'école, mais aussi l'ensemble de la zone des Chaussées et les constructions prévues à cet endroit. Mon collègue, M. Paul Maillard, en parlera plus en détail tout à l'heure. Au sein de la CIS, nous nous concentrerons sur le trajet du ruisseau sur la parcelle destinée à l'école et cela sera inclus dans l'appel d'offres public. De plus, d'autres problématiques liées aux dangers naturels de la zone, comme les aléas de ruissellement (selon les données du site BAFU sur admin.ch) ou les dangers de crues, seront également prises en compte dans cet appel d'offres.*

*Pour conclure, je suis convaincu que la composition de cette commission est un atout essentiel pour la gestion des étapes à venir, notamment la relance de l'appel d'offres en tenant compte des nouveaux critères évoqués précédemment. Les défis liés aux marchés publics dans le cadre du crédit d'étude sont nombreux, et il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur une équipe aussi solide.*



*Je tiens enfin à remercier toutes les personnes ayant contribué au travail de cette commission depuis sa création en 2022. Leur engagement, leur esprit constructif et leur disponibilité ont été d'une grande valeur, et ce fut un réel plaisir de collaborer avec des personnes aussi investies tout au long de nos échanges.*

Mme la Présidente remercie chaque commission pour tout le travail effectué.

## 9. DIVERS

---

Mme la Présidente donne la parole aux membres du Conseil communal.

### PAROLE AU CONSEIL COMMUNAL

---

### CONSEIL GENERAL – CALENDRIER DES SEANCES 2024

---

M. René Gobet, Syndic, présente les dates discutées avec les membres du Bureau du Conseil général et retenues pour les séances du Conseil général en 2025, soit :

- Jeudi 20 mars 2025
- Mardi 13 mai 2025
- Jeudi 9 octobre 2025
- Mardi 9 décembre 2025

M. René Gobet rappelle le dépôt des listes fixé au lundi 14 octobre 2024 à midi. Il se dit satisfait d'avoir entendu divers noms circulés, témoignant ainsi d'un intérêt et d'un engagement.

### DOSSIER « EOLIEN »

---

M. Paul Maillard, Conseiller en charge du dicastère « Aménagement du territoire et énergie ».

**Point de situation :**

*Voici en complément des informations transmises par M. Julien Rouiller quelques précisions sur ce dossier*

**Comité de pilotage (Copil) :**

*M. Denis Grandgirard de la Commune de la Sonnaz a intégré le Copil et représente les communes opposées à l'éolien. Il a demandé une révision des critères de vent et la prise en considération du critère humain, éléments non pris en compte dans le PDircant. À savoir que la distance aux habitations ne sera pas reprise.*



*Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse sur la demande déposée au Tribunal cantonal et Tribunal fédéral liée à la récusation de MM. Olivier Curty, Lionel Perret (Suisse Éole) et Mattia Cattaneo (Office fédéral de l'aménagement du territoire).*

**Commission de la concurrence (Comco) :**

*Actuellement, nous n'avons pas d'informations concrètes sur la requête déposée à la Comco. Nous savons que Maître David Ecoffey échange avec cette commission. Néanmoins, il n'y aura pas beaucoup à attendre de cette action.*

**Ennova – Avis de droit :**

**IDHEAP :** Institut des hautes études en administration publique

*Pour répondre au postulat de Mmes Christel Berset et Antoinette De Weck demandant une enquête administrative sur le mandat octroyé à Ennova, le Conseil d'Etat a mandaté l'IDHEAP pour un avis de droit sur la question. (Les documents sont consultables sur notre site internet communal.)*

Réponse du Conseil d'Etat : *Bien que le rapport mette en évidence des problèmes, ce dernier constate que l'étude réalisée par l'IDHEAP n'a pas révélé l'existence d'un conflit d'intérêts avéré et clairement déterminé lors de l'attribution du mandat à l'entreprise Ennova SA dans le cadre de l'établissement de la planification éolienne cantonale.*

*A un niveau plus général, le Conseil d'Etat est conscient du fait que les procédures lors de l'attribution de mandats peuvent être lacunaires, s'agissant du contrôle de la probité des partenaires contractuels concernés. Partant, il examinera cette question et prendra les mesures nécessaires, en évaluant notamment la possibilité de renforcer sa cellule transversale « marchés publics ».*  
*La partie adverse fait une lecture drastiquement différente.*

**Mâts de mesure :**

*Le Conseil communal n'est pas rentré en matière pour la pose de mâts de mesure sur une parcelle communale. Pour rappel, les terrains recherchés doivent avoir au moins 8'000m<sup>2</sup>. Les mesures se feront sur une année. Il n'y a pas de possibilités de s'opposer à ces aménagements si ce n'est en refusant la mise à disposition du terrain par le propriétaire.*

*La Commune de Billens a échangé dernièrement avec le Service de l'énergie (SdE) qui a la charge de trouver **un** bien-fonds par périmètre. La Commune participe à tous les échanges entre les propriétaires privés et le SdE.*

*La Commune du Flon a accepté la mise en place d'un mât de mesure.*

**Evolution générale :**

Parc éolien Montagne de Buttes

*Recours au Tribunal fédéral de la part de Verrivent en ce qui concerne le type de machine lors de demandes de permis de construire. Actuellement, si un permis est octroyé avec telle ou telle machine, la construction du projet devra se faire avec le type d'éolienne proposée dans la requête. Verrivent (Groupe e et SIG) souhaite que l'évolution des machines puisse être prise en compte et finalement si la procédure dure 10 ans, une nouvelle technologie devrait pouvoir être utilisée sans refaire toute la démarche.*



### Politique fédérale

#### *Modification de la loi sur l'énergie*

*Le projet vise à simplifier et ainsi à accélérer les procédures de planification, de construction, d'agrandissement et de rénovation des grandes installations de production d'électricité ou de chaleur à partir d'énergies renouvelables. Il doit également permettre de simplifier le processus de planification du réseau suisse de transport d'électricité.*

*Les chambres fédérales débattront cet automne.*

La parole n'étant pas demandé, M. Paul Maillard passe au point suivant.

## **CHAUFFAGE A DISTANCE**

---

M. Paul Maillard, Conseiller en charge du dicastère « Aménagement du territoire et énergie ».

### **Point de situation :**

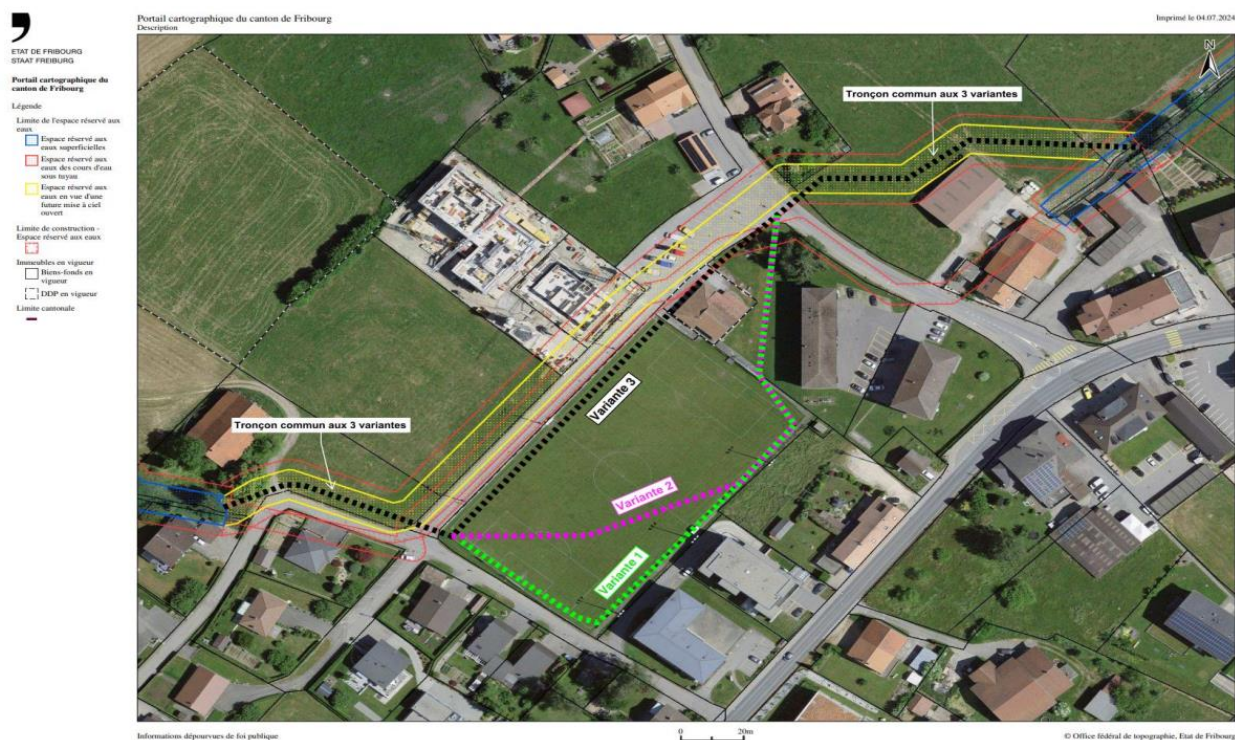
- *Les discussions avec Romande Energie sont intenses. L'intérêt n'est plus aussi prononcé que par le passé.*
- *Tous les contrats sont signés et retournés à la Romande Energie*
- *De son côté, la Commune doit transmettre des installations conformes. Des travaux d'améliorations du système sont à faire et à charge de la collectivité, soit :*
  - *pierres réfractaires dans les chaudières*
  - *accumulateurs (Il sied de préciser que notre CAD a deux circuits hydrauliques (partie Est et partie Ouest). Sur le secteur « Immeuble Les Noisetiers », des accumulateurs ont été installés et dernièrement, nous avons été informés que ces accumulateurs ne servaient « pas à grand-chose »... !!! car ils se trouvent sur une seule partie du CAD. De ce fait, nous nous voyons dans l'obligation d'aménager un accumulateur de 4m3 afin de réguler la chaleur ainsi que la consommation.)*
  - *modification du raccordement restaurant/ancien home*
  - *humidité dans le local de silo*
  - *moteur réducteur vis entrée chaudière*
  - *nettoyage air blast*
  - *étanchéité des portes*
  - *manque de documentation des installations*
  - *modification de l'armoire de gestion MCR*
    - *partie ventilation à séparer*
  - *compteur d'eau à rajouter*
  - *compteur sortie chaudière pour la facturation de l'énergie bois*
- *CHF 100'000.00 / CHF 120'000.00 seront à considérer et à assumer avant la reprise effective par Romande Energie*
- *A confirmer le raccordement des parcelles « Future école » ainsi que « Les Chaussées »*

La parole n'étant pas demandée, M. Paul Maillard, sans transition, passe au point suivant.



## LES CHAUSSIES

M. Paul Maillard, Conseiller en charge du dicastère « Aménagement du territoire et énergie ».



### ERE

*La variante 1 privilégiée par le Conseil communal a été validée par le Service de l'environnement (SEn). Cet espace aura une largeur de 11 mètres. L'option prise de ne pas tenir compte de la distance à la construction (2x4mètres) ne pourra être validée que lorsque les dispositions légales (Loi sur les eaux ainsi que son règlement) seront modifiées.*

*Une modification du plan d'affectation de zones sera nécessaire afin de légitimer cet ERE.*

M. Michel Maillard relève qu'un propriétaire est particulièrement lésé dans l'histoire... il perd plus de la moitié de la surface constructible de son terrain... n'y a-t-il pas un risque d'expropriation formelle avec les conséquences et les coûts que cela peut entraîner ? et au vu de la construction de la future école... est-ce bien raisonnable d'ouvrir ce ruisseau ? Le canton a-t-il bien « réfléchi » ?

M. Paul Maillard mentionne que le propriétaire de la parcelle RF 383 fait partie des personnes concernées par le PAD... de ce fait, il est sachant. Une nouvelle rencontre aura lieu tout prochainement.

Suite au retour de l'enquête préalable, M. Paul Maillard indique qu'une vision locale a été agendée avec les services de l'Etat. Des représentants de la Section lacs et cours d'eau ainsi que du Service des constructions et de l'aménagement étaient présents. Le Service de la mobilité n'a pas souhaité se déplacer. Il sied de préciser qu'il est difficile d'avoir des discussions avec lesdits services.

M. Paul Maillard rapporte qu'après réflexion, le Conseil communal leur a proposé la version 1 car, partant du principe que ce ruisseau ne sera pas ouvert, ce tracé est celui qui impacte le moins la parcelle prévue pour la future école.



Le problème d'expropriation a été évoqué... Réponse des Services de l'Etat : *ce n'est pas un problème... il y a jusqu'à 95% de subvention.*

M. Paul Maillard relève que la parcelle de 900m<sup>2</sup> prise dans le périmètre du PAD ne sera plus constructible. Une solution, à discuter avec les propriétaires, pourrait être le report des droits à bâtir sur la parcelle communale.

Concernant les espaces réservés aux cours d'eau, M. Paul Maillard tient à préciser que le Canton de Fribourg est le seul canton à avoir le privilège de dessiner des périmètres où bon lui semble et qui peuvent être contraignants.

### **PAD**

*Une séance avec les principaux Services du canton, sauf le Service de la mobilité qui est à l'agonie, a eu lieu à Siviriez. Les principaux points bloquants ont été discutés et clarifiés. Les mises au point effectuées concernent principalement les points suivants :*

- *Habitat individuel groupé*
- *Indice de verdure remplacé par un pourcentage*
- *Mobilité validée selon le schéma de circulation*
- *Hauteur au faîte validée*
- *Mobilité douce*
- *Dangers naturels*
  - *Aléas ruissellement*
  - *Dangers de crues*
  - *Eaux souterraines*
- *Problème ERE parcelle 383*

M. Philippe Steinhauer rapporte avoir reçu une convocation pour participer à cette séance en tant que Membre de la Commission d'aménagement. Il mentionne que malgré un dossier bien complet, il est revenu avec quelques préavis défavorables. Malgré des questions pertinentes de M. Paul Maillard, des propositions de notre Syndic M. René Gobet, les Services de l'Etat ont donné l'impression de n'oser prendre aucune décision. Lesdits services nous ont assuré qu'ils diffusaient régulièrement les informations aux communes. Ce projet comporte de nouveaux problèmes à résoudre.

M. Philippe Steinhauer tient à relever le travail important réalisé par MM. Paul Maillard et René Gobet. Il se rend compte que travailler avec les Services de l'Etat implique un processus complexe, long et laborieux.

M. Paul Maillard rappelle que le dossier a été une année au Service de la mobilité en examen préalable !!!

### **Equipement de base**

*Les réflexions sur l'amélioration et le développement des équipements communaux peuvent reprendre.*

### **Ruisseau du Lavaux**

*Un mandat est à attribuer pour concrétiser la faisabilité d'une mise à ciel ouvert afin de définir les emprises du futur tracé et son impact avec les équipements communaux.*



### **Ecole**

*Les travaux pour la future école peuvent reprendre en tenant compte des éléments suivants :*

- *Dangers naturels à considérer*
- *Aléas ruissellement*
- *Tracé du ruisseau*
- *Equipement de détail*

*En conclusion, M. Paul Maillard indique que ces séances ont, finalement, permis de débloquent différents points.*

La parole n'étant plus demandée par le Conseil communal, Mme la Présidente remercie les membres du Conseil communal pour ces renseignements et passe la parole aux membres du Conseil général.

---

### **PAROLE AU CONSEIL GENERAL**

Mme la Présidente relève que pour les postulats, propositions et questions, nous allons procéder de la même manière que d'habitude c'est à dire :

1. Postulats ou Propositions des groupes
2. Postulats ou Propositions individuelles
3. Questions des groupes
4. Questions individuelles

L'administration ayant reçu deux postulats au nom du groupe Ensemble vers l'Avenir, Mme la Présidente passe la parole à M. Christian Ruffieux

---

### **POSTULAT – GROUPE « ENSEMBLE VERS L'AVENIR »**

M. Christian Ruffieux

*Je me fais le porte-parole de M. Sébastien Rhême, Impasse de la Caudra 106 à 1678 Siviriez, pour une demande de postulat.*

*« Le bas de l'Impasse de la Caudra débouche sur la route de la Caudra ». A cet endroit, la visibilité à gauche est mauvaise et rend l'accès sur cette route dangereux. M. Sébastien Rhême suggère la pose d'un miroir qui pourrait être fixé au lampadaire qui se trouve à cette intersection ce qui limiterait les coûts.*



*Vue depuis l'intérieur de la voiture à cette intersection*



*Le lampadaire sur lequel pourrait être posé ce miroir*



*Merci de prendre en considération cette demande »*



M. Denis Orange, Conseiller communal en charge du dicastère « Mobilité, routes et ordre public », répond qu'il prend en compte ce postulat et rendra réponse dans les meilleurs délais.

La parole n'étant pas demandé, Mme la Présidente soumet ce postulat au vote de prise en considération.

#### **VOTE / DECISION**

**A la majorité des voix,**

**24 OUI**

**-- NON**

**2 Abstentions**

**le Conseil général demande au Conseil communal d'étudier ce postulat.**

Mme la Présidente rappelle que le Conseil communal a une année pour rendre sa réponse.

---

#### **POSTULAT – GROUPE « ENSEMBLE VERS L'AVENIR »**

---

M. Christian Ruffieux

*Depuis la fin de la construction des deux immeubles "Pittet" à la Route des Chaussies dans le village de Siviriez, la place de parc de l'ancien terrain de foot est occupée jour et nuit par une quinzaine de véhicules.*

*Certains n'ont pas de plaques d'immatriculations, d'autres des plaques françaises et il y a également des camions et camionnettes d'entreprise.*



*Dernièrement un camion vaudois a passé un week-end entier, occupant quatre places de parc. J'ai quelques photos à disposition.*



*Quelle est la position du Conseil communal par rapport à cette situation ?*

*Surtout par rapport aux projets à venir, lorsqu'on sait que les places de parcs pour les nouvelles constructions sont limitées et donc les nouveaux habitants devront trouver des solutions pour garer leurs véhicules.*



*Est-ce qu'il est prévu des places de parc communales supplémentaires ?*

*Ou alors, d'autres solutions à étudier :*

- Un système de vignette payante comme cela sera le cas à Romont ?*
- Une taxe par appartement facturée aux promoteurs pour participation aux infrastructures communales telles que les parkings, mais également pour les écoles.*

*Merci de votre réponse*

M. Denis Orange, Conseiller communal en charge du dicastère « Mobilité, routes et ordre public », indique prendre note et qu'une réponse sera transmise dans les meilleurs délais.

M. Benoit guillaume indique que sur certaines places communales, il est noté maximum 5 heures, par exemple.

M. René Gobet relève que plusieurs solutions sont possibles... nous devons peut-être engager des sécuritas ou une police communale pour exécuter ce travail. Il précise que selon une étude réalisée il y a deux ans, nous avons trop de places de parc...

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote de considération du postulat présenté par le groupe « Ensemble vers l'Avenir ».

#### **VOTE / DECISION**

**A l'unanimité, ce postulat est transmis au Conseil communal qui se déterminera sur le fond dans un délai d'une année.**

Mme la Présidente rappelle que le Conseil communal peut répondre immédiatement aux questions mais qu'il a aussi la possibilité de remettre la réponse à une prochaine séance.

---

#### **QUESTIONS DE GROUPE « UNIS POUR SIVIRIEZ »**

---

Mme Manon Jaquier

*Questions citoyennes*

*Plusieurs citoyens nous ont posé la question : que se passe-t-il avec le foyer ou avec l'asile ?*

*On a pu voir des travaux pour barricader la place, évacuer du matériel.*

*Quand est-ce que les travaux vont commencer ? selon quel programme ? que retrouvera-t-on une fois l'immeuble démoli ?*

*Une information générale aurait pu être faite par la commune car ce chantier est en plein centre du village.*



M. René Gobet répond que, comme déjà discuté à plusieurs reprises, l'ancien EMS sera démoli par le Réseau Santé de la Glâne et qu'une place intergénérationnelle serait créée.

Mme Tania Dumas indique que la date de la démolition annoncée est *début à mi-décembre*, selon planning et en fonction de la météo.

M. Michel Maillard précise que la question est simple... nos citoyens auraient juste souhaité un rappel informatif de la démolition. Un effort de communication est souhaité.

M. René Gobet répond qu'une information pourrait être insérée sur IGlâne et sur notre site internet. La Chronique de décembre sera diffusée « trop tard ».

Au vu des différents travaux, Mme Séverine Keller se demande si des risques d'entraves à la circulation sont à prévoir.

M. René Gobet pense que non mais ces informations seront communiquées par les entreprises et mettront la signalisation en place.

## QUESTION DU BUREAU

---

M. Blaise Grand

### ***Courrier de M. Gabriel Pochon du 18 juin 2024***

*M. Gabriel Pochon a adressé un courrier au Conseil Communal en juin dernier au sujet du communiqué de presse de la commune de Belfaux du 29 mai 2024 et une question du Conseil Général du 14 mai 2024 sur la pose de mâts de mesures.*

*M. Gabriel Pochon demande si la commune de Siviriez va répondre favorablement à l'invitation de la commune de Belfaux à organiser un vote consultatif dans une démarche commune à celle de Belfaux.*

*La réponse du Conseil Communal est claire, il n'y a pas d'intention d'organiser un vote. Un vote de la population pourrait toutefois montrer clairement l'avis de la population de notre Commune, le sondage effectué étant ce qu'il est, seule une petite partie de la population y a répondu, sans aucune garantie que chaque personne ne l'a rempli qu'une seule fois et que seuls des habitants de la commune y ont répondu. Un vote aurait à notre avis plus de valeur qu'un sondage. Dans ce sens, pouvez-vous développer la réponse faite à M. Gabriel Pochon sur les raisons pour lesquelles vous ne souhaitez pas organiser de votation ?*

*M. Gabriel Pochon mentionne également une réponse inexacte faite lors de la séance du Conseil général du 14 mai dernier, à savoir que nous serons obligés d'accepter l'installation de mâts de mesures sur le territoire communal.*



*La réponse du Conseil communal ne fait pas de mention à ce point. Dans quelles mesures la commune est-elle contrainte d'accepter ceci, et quelles sont les voies de recours possibles ? Est-ce qu'il y a actuellement des démarches à ce sujet avec les autres communes concernées par le dossier éolien, et quelles sont-elles ?*

M. Blaise Grand rapporte que M. Paul Maillard a d'ores et déjà répondu à une partie de la demande lors de sa présentation ci-dessus.

M. Paul Maillard mentionne que la mise en place d'une votation a été discutée à plusieurs reprises au sein du Conseil communal. Il précise que ces votations n'ont aucune valeur légale. Selon lui, la réponse à Siviriez d'un tel vote est assez claire et l'organisation d'une votation ne mènerait à « pas grand-chose ».

Concernant l'aménagement d'un mât de mesure, M. Paul Maillard rappelle que si un propriétaire foncier accepte une telle installation, la Commune ne pourra rien faire.

M. Blaise Grand se dit satisfait de la réponse.

#### QUESTION – A TITRE PERSONNEL

---

M. Christian Ruffieux

*C'est une question personnelle.*

*Le sujet a déjà été relevé lors de précédentes séances du Conseil général, mais je suis obligé de revenir sur l'état dans lequel est laissé les forêts par les entreprises qui "gèrent" nos forêts.*



*Les photos ci-jointes montrent l'état du chemin entre la Montagnes de Brenles et le Saulgy.*



*Il s'agit de chemins balisés pour le VTT et la randonnée !*

*Quelle image est donnée pour le tourisme qui est promu dans la Glâne. Un minimum de remise en état devrait pouvoir être exigée de la part de la Commune auprès de ces entreprises.*

*Il y a un Plan Directeur Régional qui a été établi par l'AGR dans lequel on parle d'améliorer les itinéraires de balades à vélo : là on n'y est pas du tout.*



## Commune de Siviriez

*Quelle est la marge de manœuvre du Conseil communal et, en fonction de celle-ci, quelle action envisagez-vous ?*

*Merci de votre réponse*

M. Emmanuel Jaquier

*Cette question fait mention du Plan directeur régional, en effet, il a été adopté le 10 juillet dernier liant ainsi juridiquement toutes les communes.*

*Le Plan directeur régional est une vision du développement du District de la Glâne à l'horizon 2040 et parle, entre autres, d'améliorer les itinéraires de balades pour encourager un tourisme doux et le développement des synergies entre loisirs et tourisme afin de veiller à une mise en valeur des atouts de la région.*

*De plus, le Plan directeur régional met en valeur les balades en boucles à pied et à vélo qui permettent à la population et à ces visiteurs de profiter des paysages caractéristiques de la région. Nous sommes au début d'un processus qui demande une coordination particulière de différents acteurs et mettra les communes à contributions.*

*La Corporation forestière Glâne-Farzin assure une gestion durable des forêts qui est essentielle afin de garantir les fonctions et les prestations que remplissent celles-ci.*

*Concernant la remise en état des chemins, les entreprises d'exploitation forestières ont l'obligation de remettre un chemin dans son état initial avant travaux. A bien plaisir, les nids de poules seront nivelés une fois la totalité des bois exploités évacués par camion qui peut prendre parfois plusieurs semaines.*

*Vu les deux photos transmises et une vision locale en début de semaine, il s'agit de parcelles de propriétaires privés qui ont mandaté une entreprise privée afin d'abattre les bois bostryche préalablement marqués ou martelés par la Corporation forestière Glâne-Farzin. Aucune des parcelles en question ne se trouvent sur le territoire communal de Siviriez mais sur celui de Brenles, donc sur la Commune de Lucens.*

*Le chemin en question avec la formation de gouilles en fait partie est se situe naturellement sur le domaine cantonal Vaudois. Ceci-dit, la marge de manoeuvre du Conseil communal de Siviriez se trouve à cette limite cantonale.*

*A la question, quelle action envisage le Conseil communal ?*

*Ma proposition est d'en discuter lors d'une prochaine séance du Conseil communal qui vous communiquera son intention dès que possible.*

*Etes-vous satisfait de ma réponse ?*

M. Christian Ruffieux se dit satisfait de la réponse.



Mme la Présidente rappelle que les personnes qui ont formulé des questions, qu'elles soient individuelles ou en groupe, sont priées de les transmettre par courriel à l'administration communale, cela facilite la rédaction du PV.

### CONCLUSION DE MME LA PRESIDENTE

---

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente adresse quelques mots de conclusion.

*Chers collègues du Conseil général merci pour votre travail, pour nos dialogues sereins et constructifs.*

*Je vous rappelle la dépose de liste pour les candidatures au Conseil communal qui est au 14 octobre prochain, dernier moment. Les élections auront lieu le 24 novembre 2024.*

*Je tiens encore à féliciter la Commission « Sport culture, loisirs et jeunesse » pour l'organisation de la fête de la fusion de la Commune ainsi que toutes les personnes qui y ont participé.*

*Quelques infos sur les sociétés ou activités pour cette fin d'année,*

- *le 3 novembre 2024 marché artisanal organisé par Siv'Anim à la salle de gym*
- *diverses soirées "jeux" également organisées par Siv'Anim*
- *du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2024 le marché de Noël de la Pierra*
- *le 6 décembre 2024 la fête de St-Nicolas du Cercle scolaire*
- *le 7 décembre 2024 le traditionnel Téléthon*
- *divers matchs du FC Siviriez à la zone sportive.*

*Merci à toutes nos sociétés qui animent la vie de nos villages*

*Je vous rappelle que chaque commission à la possibilité de transmettre les PV de ses séances à l'administration communale afin de les archiver sur Intranet.*

*Merci au Conseil communal pour tout le travail accompli, nous permettant de travailler efficacement. Merci aussi au personnel communal et particulièrement à Mme Véronique Moret qui est toujours disponible.*



## Commune de Siviriez

*Il est 21h12, je clos les débats. Nous pouvons profiter de continuer à échanger, parler de choses formelles ou non autour d'un verre qui vous sera servi d'ici quelques minutes.*

*Belle automne et bonne suite de soirée à toutes et tous.*

Au nom du Conseil général

La Présidente

Christine Pochon

La Secrétaire

Véronique Moret



## **Message n° 36 à l'intention du Conseil général du 10 octobre 2024**

### **Point N° 3 de l'Ordre du jour**

#### **Demande de crédit de CHF 150'000.00 pour le remplacement de la compacteuse à déchets et du logiciel déchetterie**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Par le présent message, le Conseil communal a l'honneur de vous présenter une demande de crédit de CHF 150'000.00 pour le remplacement de la compacteuse à déchets et du logiciel déchetterie.

---

#### **1. Introduction**

La compacteuse à déchets ainsi que le logiciel permettant de gérer le pesage et la facturation datent de la mise en service de la déchetterie, soit en 2009. Datant d'une quinzaine d'année, ces différents éléments doivent être remplacés.

Le présent message détaille le crédit d'investissement pour le remplacement de la compacteuse à déchets et du logiciel déchetterie.

#### **2. Description**

Le Conseil communal était sachant que les éléments composant le compactage et le logiciel de pesage était vieillissant et qu'ils allaient devoir être remplacés dans un délai plus ou moins court.

En début d'année, le container à ordures ménagères s'est éventré et a demandé une réparation urgente et provisoire. Informé de la situation, le Conseil communal a demandé une offre pour le remplacement de tous les éléments vétustes. Il a ensuite décidé de faire une demande de crédit pour le remplacement de ces composants.



### 3. Descriptif technique

La demande de crédit comprend les éléments suivants :

- Modification du Hardware pour la déchetterie
- Logiciel de pesage
- Contrôle d'accès extérieur
- Ecopress (compacteur) et container de 32 m3
- Logiciel de facturation pour l'administration
- Liaisons informatiques
- Montage et mise en service

Le Conseil communal a également demandé une offre pour une location-vente mais le prix final de l'achat était CHF 112'000.00 plus onéreux qu'un achat direct.

Le délai de livraison est de 16 à 20 semaines pour commander et installer ces différents éléments.

Le Conseil communal a également décidé de conserver les 1'200 cartes actuelles. En cas d'obsolescence, ces cartes pourront être remplacées dans l'avenir sans investissement supplémentaire mais avec une grande charge administrative (quittance des nouvelles cartes).

Le Service technique a cherché à obtenir une deuxième offre pour cet investissement. S'agissant d'un marché de niche, il n'a, pour le moment, pas trouvé d'autres prestataires qui s'occupent à la fois du pesage, du compactage et des logiciels déchetterie. Les autres fournisseurs connus ne réalisent qu'une seule prestation et non pas la globalité. En cas d'acceptation de la demande de crédit, le Service technique fera de nouvelles recherches ou travaillera avec plusieurs prestataires de service pour obtenir plusieurs offres.

### 4. Devis

| Libellé                                        | Montants TTC      |
|------------------------------------------------|-------------------|
| Compacteuse et container                       | 75'000.00         |
| Informatique, liaison et installation          | 62'000.00         |
| Contrôle d'accès                               | 3'000.00          |
| Montage et mise en service                     | 3'000.00          |
| Divers et imprévus (raccordements, rails, ...) | 7'000.00          |
| <b>Total TTC</b>                               | <b>150'000.00</b> |

Les frais annuels pour les contrats d'entretien et les abonnements informatiques s'élèvent à environ CHF TTC 6'000.00. Cette somme correspond aux charges actuelles de ces éléments.



## 6. Financement et charges financières

|                                          |                           |            |                  |
|------------------------------------------|---------------------------|------------|------------------|
| Amortissement annuel                     | 10% de CHF TTC 150'000.00 | CHF        | 15'000.00        |
| <b>Charge financière annuelle totale</b> |                           | <b>CHF</b> | <b>15'000.00</b> |

Le crédit de CHF 150'000.00 sera financé par nos disponibilités.

## 7. Demande de crédit

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 150'000.00 pour le remplacement de la compacteuse à déchets et du logiciel déchetterie, ainsi que son mode de financement.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 19 août 2024.

Le Conseil communal



## **Message n° 37 à l'intention du Conseil général du 10 octobre 2024**

### **Point N° 4 de l'Ordre du jour**

#### **Demande de crédit complémentaire de CHF 35'000.00 pour la finalisation de la 2<sup>ème</sup> salle d'école sur le site de Prez-vers-Siviriez**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Par le présent message, le Conseil communal a l'honneur de vous présenter une demande de crédit complémentaire d'investissement pour la création d'une salle d'école sur le site de Prez-vers-Siviriez.

---

#### **1. Introduction**

Après l'acceptation par le Conseil général du crédit d'investissement en décembre 2021, il a vite été remarqué que la construction d'une seule salle de classe serait insuffisante pour combler les futurs manques de locaux.

Le présent message détaille le crédit d'investissement complémentaire pour la construction de deux salles de classe sur le site de Prez-vers-Siviriez.

#### **2. Historique du projet**

La demande de crédit de CHF 125'000.00 pour la création d'une salle d'école à Prez-vers-Siviriez a été acceptée par le Conseil général le 9 décembre 2021. Sa construction a débuté début 2023.

Dès 2022, la Commission des infrastructures scolaires signalait qu'une seule salle de classe ne suffirait probablement pas pour l'automne 2024. Au vu de l'étude démographique commandée par la Commune de Siviriez et de ses résultats, le Conseil communal a décidé d'implanter une deuxième salle superposée à la première. Cette décision a également été motivée par l'offre d'un fournisseur qui a proposé des containers d'occasion pour une somme bien plus modique que l'offre de base. Le résultat financier final accuse un dépassement de « seulement » CHF 35'000.00 mais la Commune de Siviriez a acquis une salle supplémentaire par rapport au crédit voté.

Néanmoins, il n'en reste pas moins que le crédit initial a été dépassé et qu'une demande de crédit complémentaire doit être validée par le Conseil général, selon le Règlement communal sur les finances.



### 3. Financement et charges financières

Compte tenu du projet de construction d'une école centralisée, il convient de ramener la durée de vie de ces salles de classe à 4 ans.

|                                            |                       |            |                  |
|--------------------------------------------|-----------------------|------------|------------------|
| Amortissement annuel crédit complémentaire | 25% de CHF 35'000.00  | CHF        | 8'750.00         |
| Amortissement annuel crédit de base        | 25% de CHF 125'000.00 | CHF        | 31'250.00        |
| <b>Charge financière annuelle totale</b>   |                       | <b>CHF</b> | <b>40'000.00</b> |

Le crédit complémentaire de CHF 35'000.00 sera financé par nos disponibilités.

### 4. Demande de crédit

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit complémentaire de CHF 35'000.00 pour la création d'une salle d'école sur le site de Prez-vers-Siviriez ainsi que son mode de financement.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 19 août 2024.

Le Conseil communal



## Message n° 38 à l'intention du Conseil général du 10 octobre 2024

### Point N° 5 de l'Ordre du jour

#### **Demande de crédit de CHF 152'000.00 pour le remplacement d'un véhicule édilitaire accidenté**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Par le présent message, le Conseil communal a l'honneur de vous présenter une demande de crédit de CHF 152'000.00 pour le remplacement d'un véhicule édilitaire accidenté.

---

#### 1. Introduction

Le véhicule édilitaire Holder a subi un accident routier en date du 5 juillet 2024. Le véhicule étant en dégât total, il y a lieu de le remplacer.

Le présent message détaille le crédit d'investissement pour le remplacement d'un véhicule édilitaire accidenté.

#### 2. Description

Le vendredi 5 juillet 2024, l'employé édilitaire faisait la tournée des poubelles à vidanger et se dirigeait vers la forêt où se trouve le parcours Vita pour effectuer sa tâche. Sur la route cantonale, un camion de livraison ne l'a pas vu et une collision par l'arrière s'est produite. L'employé communal a été légèrement blessé et le conducteur du camion a dû être désincarcéré.



Photo de La Liberté en ligne du 5 juillet 2024



### 3. Devis et prise en charge par l'assurance

Le véhicule ayant été déclaré en dégât total par notre assurance, trois devis ont été demandés pour un véhicule similaire.

Notre assurance a estimé sa valeur actuelle à CHF TTC 55'000.00 et versera indemnité casco de CHF TTC 71'500.00 (valeur actuelle + 30%).

Pour information, la valeur résiduelle de l'ancien véhicule dans nos comptes est de CHF 31'843.75 au 30 juin 2024.

### 4. Devis

| Libellé                                         | Montants TTC      |
|-------------------------------------------------|-------------------|
| Devis véhicule neuf                             | 151'000.00        |
| Divers et imprévus (immatriculation, logo, ...) | 1'000.00          |
| <b>Total TTC</b>                                | <b>152'000.00</b> |

### 5. Financement et charges financières

|                                          |                           |            |                  |
|------------------------------------------|---------------------------|------------|------------------|
| Amortissement annuel                     | 10% de CHF TTC 152'000.00 | CHF        | 15'200.00        |
| <b>Charge financière annuelle totale</b> |                           | <b>CHF</b> | <b>15'200.00</b> |

Le crédit de CHF 152'000.00 sera financé par nos disponibilités.

### 6. Incidences financières

L'impact sur le compte de résultat devrait être réduit. On remplace les amortissements sur l'ancien véhicule de CHF 12'186.50 par les amortissements sur le nouveau véhicule de CHF 15'200.00.

### 7. Demande de crédit

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 152'000.00 pour le remplacement d'un véhicule édilitaire accidenté, ainsi que son mode de financement.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 26 août 2024.